PSL UNIVERSITÉ PARIS

Arrêté de nomination

ARRETE DE NOMINATION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES ETUDIANTS

Le président de l'Université Paris Sciences et Lettres,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles R811-10 et suivants ;

Vu le décret n°2018-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris Sciences et Lettres et approbation de ses statuts ;

Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment son article 15 ;

Vu la proclamation du 17 juin 2022 des résultats des élections des représentants étudiants au Sénat académique.

Considérant que sont appelés à être désignés pour siéger en qualité de membres au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants :

- 4 représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés ;
- 4 représentants des maitres de conférences ou maîtres assistants ou personnels assimilés ;
- 8 usagers ;

Désignés par et parmi les représentants élus du Sénat académique de l'Université PSL.

Considérant que les élections étudiantes de l'Université PSL des 14 au 16 juin 2022 ont conduit au renouvellement de l'ensemble des représentants étudiants du Sénat académique.

L'Université PSL a organisé le renouvellement des membres « usagers » de sa section disciplinaire lors du scrutin des 5 et 6 janvier 2023.

Sont déclarés élus à la section disciplinaire compétente pour les étudiants, les membres suivants :

Pour les représentants usagers (8 sièges) :

Ines BIREM,
Camille DESVIGNES,
Alexandre DORFMAN,
Kenji ESCRIVE,
Remy HADDAD,
Laurine LIEVREMONT
Mathieu YECHE.

Un siège demeurant vacant.

Le détail des résultats du scrutin des 5 et 6 janvier 2023 est annexé au présent arrêté.

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'université et est transmis au Recteur de l'académie de Paris.

Fait à Paris, le 11 janvier 2023.

Université PSL PSL UNIVERSITÉ PARIS 60 rue Mazarine - 75006 Paris

Alain FUCHS
Président de l'Université PSL

Annexe : Détail des résultats du scrutin

Au terme du scrutin des 5 et 6 janvier 2023 :

Pour les représentants des usagers (8 sièges à pouvoir) :

1er Tour :

Nombre d'électeurs : 16
Nombre de votants : 8
Blancs ou nuls : 1

- Pour la section disciplinaire "étudiante" de l'Université PSL, parmi les candidats déclarés :

Alexandre DORFMAN	7 voix
Kenji ESCRIVE	7 voix
Remy HADDAD	7 voix
Mathieu YECHE	7 voix
Vote blanc	1

- Pour la section disciplinaire "étudiante" de l'Université PSL, parmi les candidates déclarées :

Ines BIREM	8 voix
Camille DESVIGNES	8 voix
Laurine LIEVREMONT	8 voix
Vote blanc	0

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour, Ines BIREM, Camille DESVIGNES, Alexandre DORFMAN, Kenji ESCRIVE, Remy HADDAD, Laurine LIEVREMONT et Mathieu YECHE sont déclarés élus.

Un siège demeure vacant.